

Aide financière pour un véhicule électrique



À propos du programme Roulez vert

Le programme d'aide financière Roulez vert est un programme du gouvernement du Québec, qui encourage l'acquisition de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge.

Il est accessible aux particuliers, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités du Québec.

Sous réserve de respecter toutes les conditions en vigueur, de l'aide financière est offerte aux participants pour :

- l'acquisition d'un [véhicule électrique neuf](#);
- l'acquisition d'un [véhicule électrique d'occasion](#);
- l'acquisition et l'installation d'une [borne de recharge à domicile](#);
- l'acquisition et l'installation de [bornes de recharge pour multilogement](#);
- l'acquisition et l'installation de [bornes de recharge au travail](#).

Les [données statistiques du programme Roulez vert](#) détaillent les montants de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec pour soutenir l'acquisition de véhicules électriques et l'acquisition et l'installation de bornes de recharge depuis 2012.

Suspension du programme entre le 1^{er} février 2025 et le 31 mars 2025

Le programme a été suspendu temporairement entre le 1^{er} février et le 31 mars 2025. Cette suspension s'applique tant à l'aide financière pour les véhicules électriques que pour les bornes de recharge.

Pour les véhicules électriques

Pour être admissible à l'aide financière, le véhicule doit avoir été immatriculé pendant que le programme était en vigueur.

- Seule la date d'immatriculation est considérée pour déterminer le montant de l'aide financière et l'admissibilité au programme.
- La date de commande du véhicule ou la date de versement du dépôt ne peuvent être prises en considération.

Les véhicules immatriculés entre le 1^{er} février et le 31 mars 2025, soit pendant la suspension temporaire du programme ne sont pas admissibles à l'aide financière.

Pour les bornes de recharge

Pour être admissibles à l'aide financière, l'acquisition et l'installation de la borne de recharge doivent avoir eu lieu pendant que le programme était en vigueur, donc avant le 1^{er} février 2025 ou après le 31 mars 2025.

Les dépenses effectuées entre le 1^{er} février et le 31 mars 2025, soit pendant la suspension temporaire du programme ne sont pas admissibles à l'aide financière.

Diminution à venir des montants d'aide financière

À l'occasion du discours sur le budget 2024-2025 du 12 mars 2024, le gouvernement du Québec a annoncé une diminution progressive des montants de l'aide financière accordée pour l'acquisition de véhicules électriques à compter du 1^{er} janvier 2025. Le programme prendra fin le 31 décembre 2026.

Voici un tableau résumant les montants prévus selon les types de véhicules et leur date d'immatriculation. À noter que seule la date d'immatriculation sera considérée pour déterminer le montant de l'aide financière. Les montants d'aide financière ne sont pas maintenus pour les personnes qui ont commandé leur véhicule avant les dates prévues de diminution des niveaux d'aide financière ou qui ont versé un dépôt.

Montants prévus de l'aide financière Roulez vert

Type de véhicule	Véhicule immatriculé en 2024	Véhicule immatriculé en 2025	Véhicule immatriculé en 2026	Véhicule immatriculé en 2027
Véhicule entièrement électrique	7 000 \$	4 000 \$	2 000 \$	0 \$
Véhicule hybride rechargeable (de 8 à moins de 15 kWh)	2 500 \$	1 000 \$	500 \$	0 \$
Véhicule hybride rechargeable (15kWh et +)	5 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$
Véhicule entièrement électrique d'occasion	3 500 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$
Motocyclette électrique	2 000 \$	1 000 \$	500 \$	0 \$
Motocyclette à vitesse limitée électrique	500 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Montants de l'aide financière

Les conditions du programme Roulez vert et les montants de l'aide financière peuvent être modifiés par le gouvernement du Québec.

Le gouvernement annonce le financement du programme Roulez vert chaque année dans les plans de mise en œuvre du [Plan pour une économie verte 2030](#). Le programme Roulez vert est financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Cadre normatif du programme

Le cadre normatif du programme détaille les conditions à respecter, les critères d'admissibilité et toutes les règles administratives du programme actuellement en vigueur.

- [Cadre normatif du programme Roulez vert \(PDF 856 Ko\)](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/vehicules-electriques/documents/Roulez-vert-cadre-normatif-decembre-2024.pdf) (<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/vehicules-electriques/documents/Roulez-vert-cadre-normatif-decembre-2024.pdf>) - en vigueur le 17 décembre 2024

Attention, le programme a été suspendu temporairement du 1^{er} février au 31 mars 2025.

Le contenu du cadre normatif a une valeur juridique.

Les modalités de participation au programme sont résumées dans les pages Web. Néanmoins, le contenu du cadre normatif prévaut en tout temps sur les pages Web, les dépliants et sur tous les autres renseignements publiés au sujet du programme.

Le gouvernement du Québec peut exiger le remboursement de l'aide financière accordée en cas de non-respect des conditions du programme.

Version antérieure du cadre normatif

Administrateur du programme

Le programme Roulez vert est administré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il découle du plan de mise en œuvre du [Plan pour une économie verte 2030](#) (<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte>).

Infolettre de la transition climatique et énergétique

Restez à l'affût des nouveautés concernant les programmes d'aide financière et les projets de nos partenaires dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'adaptation climatique, de la mobilisation, de la transition énergétique et de la recherche. Obtenez également de l'information sur les cibles et les stratégies gouvernementales en matière de transition climatique et énergétique.

**S'abonner à l'infolettre de la
transition climatique et
énergétique**

(<https://app.cyberimpact.com/clients/45733/subscribe-forms/6C873D0F-7C5B-4EB7-8D5D-7925DE>)

Dernière mise à jour : 19 novembre 2025

L'information sur cette page vous a-t-elle été utile?

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

Oui

Non

[Signaler un problème](#)

[Accessibilité](#) [Plan du site](#) [Accès à l'information](#) [Politique de confidentialité](#)
[Conditions d'utilisation](#) [À propos](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2026